

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 318

2 mai 2000

SOMMAIRE

Expansive S.A., Luxembourg	pages 15218, 15219	KI, S.à r.l., Luxembourg	15242, 15243
Finag S.A., Luxembourg	15219, 15220	Kregfima S.A., Luxembourg	15235
Fincal S.A.H., Luxembourg	15264	Kreuzer A.G., Luxembourg	15242
Finparia S.A., Luxembourg	15220, 15221	Lactinvest S.A., Luxembourg	15246
Future Prospects S.A., Luxembourg	15224	Lahndrik Holdings S.A., Luxembourg	15246
Gauguin S.A., Luxembourg	15223	Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxbg	15243, 15245
Gensoul S.A., Luxembourg	15228	Leti Sénégal Holding S.A., Luxembourg . .	15236, 15238
Gesticom S.A., Luxembourg	15223	Lettrage et Auto Design Grillo Franco, S.à r.l.,	
Grace S.A., Luxembourg	15224, 15226	Dippach	15245
Groupe 42, S.à r.l., Luxembourg	15221, 15223	Linar S.A., Luxembourg	15246
Grundy Europe S.A., Luxembourg	15226	Linorca S.A., Luxembourg	15246
Hamosa Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15229	Littco, S.à r.l., Luxembourg	15249, 15250
Hazak Invest S.A., Luxembourg	15229	Lucrum S.A.H., Luxembourg	15248
Hector, Sicav, Luxembourg	15226	Luft S.A.	15248
Helsinn International S.A., Luxembourg	15230	Lully S.A., Luxembourg	15248
Hippert Distribution S.A., Bettembourg	15229	Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Luxem-	
H.S.Recrutement, S.à r.l., Luxembourg	15230	bourg	15246, 15247
H T B Airports S.A., Luxembourg	15227, 15228	Luxflower S.A., Wemperhardt	15251
I.B.S., Invest Basse-Sambre S.A.H., Luxembourg	15236	Lux Hifi, S.à r.l., Luxembourg	15250
I.D.C. Soparfi S.A., Luxembourg	15231	Luxopart S.A.H., Luxembourg	15251
Ifil Investissements S.A., Luxembourg	15231	Lux-Pension S.A. Holding, Luxembourg . .	15247, 15248
Immobilien Entwicklung S.A., Luxembourg	15234	Magellano S.A., Luxembourg	15251
Immobilière d'Avrignac S.A., Luxembourg	15231	Manilux S.A.H., Luxembourg	15252
Immocal Investments S.A.H., Luxembourg	15234	M.A.P. Group S.A., Luxembourg	15252, 15253
Imothep SCI, Steinsel	15233	Matchem S.A., Luxembourg	15257
Indowood S.A., Luxembourg	15235	Matériaux S.A., Luxembourg	15258, 15259, 15260
Industrial Properties S.A.H., Luxembourg	15234	Matalval S.A., Luxembourg	15260
Indy S.A.H., Luxembourg	15234	MB S.A., Luxembourg	15261
Inn S.A.H., Luxembourg	15228	M.B.Y., Mer Bleue Yachting S.A., Luxembg	15254, 15255
Inter-Investment Holding S.A., Luxembourg	15236	Merlux S.A., Luxembourg	15253
International Harvest S.A., Luxembourg	15234	Metex S.A., Luxembourg	15257, 15258
Intersaco S.A., Luxembourg	15231, 15233	Metzinger-Bau, S.à r.l., Beidweiler	15254
Investment So.Te.Co. International S.A., Luxem-		Mille S.A., Luxembourg	15261
bourg	15238	Mitor S.A., Luxembourg	15261
Investissements Alimentaires S.A., Luxembourg	15238	Mondofinance International S.A., Luxembourg . .	15262
Invilux S.A., Luxembourg	15240, 15241	Montalbano One S.A., Luxembourg	15262
Ishisumi S.A., Luxembourg	15230, 15231	Morgan Stanley Asset Management S.A., Sennin-	
Karma International, S.à r.l., Luxembourg	15240	gerberg	15251
KBS Finanz AG S.A. II, Mersch	15238, 15240	Mouse S.A., Luxembourg	15260
Kerala S.A., Luxembourg	15242	Myville S.A., Luxembourg	15263
KGE Finanztechnologie, Luxembourg	15242	Nabruma S.A., Luxembourg	15261
Kinnevik Télécommunications International S.A.,		Opit Finance S.A., Luxembourg	15262, 15263
Bertrange	15224		

EXPANSIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet
R. C. Luxembourg B 15.583.

L'an deux mille, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXPANSIVE S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B numéro 15.583, constituée suivant acte reçu le 6 décembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 19 du 1^{er} février 1978.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt, Grand-Duché de Luxembourg.

Sont désignés, comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, et en qualité de scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société soit considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

La société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.»

2) Nomination de ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en qualité de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Monsieur Norbert Becker.

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte repris à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en qualité de commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, en remplacement de Monsieur Norbert Becker, et de donner à ce dernier entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Ferres, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

J. Elvinger.

(09606/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

EXPANSIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet
R. C. Luxembourg B 15.583.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 février 2000.

(09607/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINAG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.152.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINAG S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, trade register Luxembourg section B, number 41.152 incorporated a by deed dated on July 31, 1992, published in the Mémorial C, number 575 of December 7, 1992, and whose Articles of Association have been amended lastly by a deed dated on March 19th, 1998.

The meeting is presided by Mr Jean-Philippe Fiorucci, employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 147.950 (one hundred forty-seven thousand nine hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the Company's business year closing date, from December 31st to October 31st.
- 2) To fix the closing date this year on October 31st, 1999.
- 3) To amend article 10 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's business year closing date, from December 31st to October 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date this year on October 31st, 1999, so that the business year having started on January 1st, 1999, is closed on October 31st, 1999.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

Art. 10. The Company's business year begins on November 1st and closes on October 31st.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINAG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B, numéro 41.152, constituée suivant acte reçu le 31 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 575 du 7 décembre 1992; dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 19 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 147.950 (cent quarante-sept mille neuf cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 octobre.

2) Fixer la date de clôture de cette année au 31 octobre 1999.

3) Modifier l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 octobre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 octobre 1999, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 1999 se termine le 31 octobre 1999.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le premier novembre et finit le 31 octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

J. Elvinger.

(09608/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.152.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

(09609/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.597.

—

L'an deux mille, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Lorenzo Raffaghello, employé privé, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINPARIA S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.597, constituée suivant acte reçu le 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 9 juillet 1999;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 1999; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FINPARIA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de procéder à la réalisation d'une augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 1999 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 774.400,- (sept cent soixante-quatorze mille quatre cents Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) à EUR 809.400,- (huit cent neuf mille quatre cents Euros), par la création et l'émission de 7.744 (sept mille sept cent quarante-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

V. - Que les 7.744 (sept mille sept cent quarante-quatre) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FINPARIA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 774.400,- (sept cent soixante-quatorze mille quatre cents Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.- Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 809.400, (huit cent neuf mille quatre cents Euros), représenté par 8.094 (huit mille quatre-vingt-quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Raffaghello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 78, case 7. – Reçu 312.392 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

J.Elvinger.

(09616/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.597.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000. (09617/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GROUPE 42, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.854.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GROUPE 42, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, trade register Luxembourg, section B, number 62.854, incorporated by a deed dated on the 16th of January 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 301 of the 2nd of May 1998.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, Jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, Jurist, residing in Messancy (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To approve the transfer of one share of the Company by Mr Henri Grisius to Mr Richard A. Cohler.
2. - Subsequent amendment of article 6 of the articles of association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 1 (one) share of the company GROUPE 42, S.à r.l. with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) by Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, residing in L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen to Mr Richard A. Cohler, residing in 899 Southwood 13, Incline Village, Nevada 89451 USA, at the aforementioned nominal value, according to the share transfer agreement signed between them on the 29th of December 1999.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, GROUPE 42, S.à r.l., by its Manager, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

The Manager, Mr Guy Hornick, Maîtres en sciences économiques, residing in Strassen, is here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of one of the above-named proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at LUF 500,000.- (five hundred thousand Luxembourg Francs) divided in 500 (five hundred) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs) each, fully paid up.

Alle these shares are owned by Mr Richard A. Cohler, whose location is 899 Southwood 13, Incline Village, Nevada 89451 USA.».

Such amendment in GROUPE 42 S.à r.l. (limited liability company) will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GROUPE 42, S.à r. l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B, numéro 62.854, constituée suivant acte reçu le 16 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 2 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. - Approuver le transfert de 1 (une) part sociale de la Société de Monsieur Henri Grisius à Monsieur Richard A. Cohler.

2. - Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale de la société GROUPE 42, S.à r.l. d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen à Monsieur Richard A. Cohler, demeurant à 899 Southwood 13, Incline Village, Nevada 89451 USA, à la valeur nominale prémentionnée, et ceci conformément au contrat de cession signé entre eux le 29 décembre 1999.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, GROUPE 42, S.à r.l., par son gérant, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois tel que modifié.

Le gérant, Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, est ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une des procurations sous seing privé prémentionnées.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales appartiennent à Monsieur Richard A. Cohler, demeurant à 899 Southwood 13, Incline Village, Nevada 89451 USA.

Cette modification dans la composition des associés de GROUPE 42, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2000, vol. 121S, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

J. Elvinger.

(09624/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GROUPE 42, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.854.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000. (09625/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GAUGUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.482.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

(09619/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GESTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.100.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09610/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.976.

Les états financiers au 31 décembre 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 33, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(09610/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FUTURE PROSPECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FUTURE PROSPECTS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(09618/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GRACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.307.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRACE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 61.307, constituée suivant acte reçu le 20 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 22 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 16 novembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social actuellement de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) en EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents).

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit cents) en vue de le porter de EUR 247.893,52, (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), par augmentation de la valeur nominale de chaque action à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) en vue de le porter de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) par la création de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4) Souscription et libération des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles comme suit:

TRUSTINVEST LIMITED:	19.000 (dix-neuf mille) actions.
INVESTMENT INDUSTRIES S.A.:	1.000 (mille) actions.

5) Suppression du capital autorisé existant.

6) Instauration d'un capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions applicables au capital autorisé.

7) Modification des 1^{er} et 4^{ème} paragraphes de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. paragraphe 1: «Le capital souscrit est fixé à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Art. 5. paragraphe 4: «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), qui sera représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), en EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents)

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit cents) et de le porter de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par augmentation de la valeur nominale de chaque action à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Cette augmentation du capital a été libérée intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) et de le porter de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) par la création de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir constaté des renoncations au droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles:

- a) TRUSTINVEST: pour 19.000 (dix-neuf mille) actions.
- b) INVESTMENT INDUSTRIES S.A.: pour 1.000 (mille) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite TRUSTINVEST LIMITED et INVESTMENT INDUSTRIES S.A. ont déclaré souscrire aux 20.000 (vingt mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions applicables au capital autorisé.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), qui sera représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émissions d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires, subordonnés ou non, ordinaires, avec warrants ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou avec warrants ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions, spécialement de l'article 32-4, de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, F. Barcaglioni, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 64, case 8. – Reçu 202.549 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(09622/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GRACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.307.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.
(09623/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

HECTOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.397.

—

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour HECTOR, SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

R. Leoni J.-M. Gelhay

Fondé de pouvoir principal Director

(09630/039/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

GRUNDY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.876.

—

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Agent domiciliaire

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(09626/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**H T B AIRPORTS S.A., Société Anonyme,
(anc. BARNEY & EPPLER FINANCE S.A.).**

Registered office: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 71.793.

In the year two thousand, on the thirteenth of January.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company BARNEY & EPPLER FINANCE S.A., with registered office in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, R.C. Luxembourg B, number 71.793, incorporated by deed of notary Edmond Schroeder, residing at Mersch, on the 23th of September 1999, published in the Mémorial C, number 922 of the 3rd of December 1999, with a corporate capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR).

The meeting is presided by Mrs Emmanuelle Brouillet, private employee, residing in F-Thionville.

The chairman appoints as secretary Mrs Karin Antierens, private employee, residing in Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr Roberto Sedio, private employee, residing in F-Thionville.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As it appears from the attendance list, the thirty-one (31) shares representing the whole capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the name of the company into H T B AIRPORTS S.A. and subsequent amendment of article one (first paragraph) of the articles of incorporation.

After deliberation, the resolution was taken by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to change the name of the company into H T B AIRPORTS S.A. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1. First paragraph.** There exists a Luxembourg company (société anonyme) under the title of H T B AIRPORTS S.A.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at twenty-five thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung in Deutscher Sprache des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausend, den dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft BARNEY & EPPLER FINANCE S.A., mit Sitz in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, R.C. Luxemburg, Sektion B Nummer 71.793, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 922 vom 3. Dezember 1999, mit einem Kapital von einunddreissigtausend Euros (31.000,- EUR).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Emmanuelle Brouillet, Privatbeamtin, wohnhaft in F-Thionville

Die Frau Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Karin Antierens, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herr Roberto Sedio, Privatbeamter, wohnhaft in F-Thionville.

Die Frau Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von der Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmzähler und vom amtierenden Notar, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind. Diese Liste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.485.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

R. Schweitzer

U. Dieterich

Administrateur

Administrateur

(09627/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

HAZAK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 février 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société HAZAK INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 8 février 2000, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- décision a été prise d'accepter la démission de Mme Sonja Link, de M. Maurice Lam et de M. Eric van de Kerkhove, et ce avec effet au 22 décembre 1998;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat se terminant le 22 décembre 1998;
- décision a été prise de nommer M. Dennis Bosje, M. Christian Bühlmann, et la société INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs de la société, avec effet à dater de la présente assemblée;
- décision a été prise d'accepter la démission de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet au 22 décembre 1998;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour la période de son mandat se terminant le 22 décembre 1998;
- décision a été prise de nommer COMMISERV, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à dater de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09628/729/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

HAZAK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.396.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2000

Il résulte du conseil d'administration du 8 février 2000 que le siège de la société a été transféré au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ceci avec effet au 8 février 2000.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09629/729/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

HIPPERT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3325 Bettembourg, Z.I. Scheleck.
R. C. Luxembourg B 35.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2000, vol. 315, fol. 35, case 11/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

R. Martin

G.M. Lentz jr.

Administrateur

Administrateur

(09632/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

HELSINN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.276.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour HELSINN INTERNATIONAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(09631/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

H.S.RECRUITEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 66.125.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quatre janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Richard Hawel, employé, demeurant à L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff;
2. Monsieur Daniel Schneider, employé privé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 21, avenue Gaston Diderich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants sub 1. et 2. ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée H.S.RECRUITEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame, R. C. Luxembourg section B numéro 66.125,

constituée par acte du notaire soussigné, à la date du 21 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 827 du 12 novembre 1998,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée H.S.RECRUITEMENT, S.à r.l., est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant et au fondé de pouvoir de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Hawel, D. Schneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2000, vol. 508, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Junglinster, le 9 février 2000.

J. Seckler.

(09633/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

ISHISUMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.951.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 janvier 2000 que:

- Monsieur Christoph de Weck, directeur de sociétés, demeurant à Kapellenstrasse 5, Basel (Suisse);
- Monsieur Urs Leiser, employé de commerce, Bleichstrasse 28, FL-9470 Werdemberg

ont été élus administrateurs en remplacement de:

- Monsieur Hans Conrad Schulthess,
- Monsieur Kurt Kindle,

administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09666/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

ISHISUMI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.951.

The balance sheet as at December 31st, 1998, registered in Luxembourg, on February 9, 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on February 11, 2000.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward ITL (315,159,961.-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on February 4, 2000.

Signature.

(09667/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

I.D.C. SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 48.673.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reicherts.

(09636/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour IFIL INVESTISSEMENTS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(09637/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09638/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INTERSACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.531.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERSACO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} avril 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 109 du 4 août 1971.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 22 juin 1994, numéro 247.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Manuela Bosquée-Mausen, employée privée, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital social actuellement exprimé en francs belges (BEF) en Euros (EUR).

3) Réduction du capital social, par réduction du pair des actions émises, pour porter le capital de EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents) à EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros) par absorption de pertes à concurrence de EUR 1.840,29 (mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents)

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 130.000,- (cent trente mille euros) en vue de le porter de EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par augmentation du pair comptable de toutes les actions. Les actions nouvelles sont à souscrire en numéraire et jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros), représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

6) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent. L'article 5 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros), représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de BEF en EUR au cours de 40,3399 BEF pour 1,- EUR de façon à ce que le capital social actuel de quinze millions de francs belges (15.000.000,- BEF) soit établi à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) et représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social, par réduction du pair des actions émises, pour ramener le capital de EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents) à EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille Euros) par absorption de pertes à concurrence de EUR 1.840,29 (mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents).

L'existence de ces pertes ressort de la situation comptable au 31 octobre 1999 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 130.000,- (cent trente mille Euros) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille Euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et par augmentation du pair comptable de toutes les actions.

Cinquième résolution

Les actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 130.000,- se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros), représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros), représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à cinq millions deux cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-sept francs luxembourgeois (5.244.187,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, P. Lentz, M. Mausen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2000, vol. 412, fol. 47, case 10. – Reçu 52.442 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2000.

E. Schroeder.

(09652/228/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INTERSACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2000.

E. Schroeder.

(09653/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

IMOTHEP SCI, Société civile immobilière.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue Basse.

Les associés de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société le 17 septembre 1999, décident, à l'unanimité, de transférer le siège social à l'adresse suivante: 8, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09641/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 60.267.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A.

Signature

Administrateur

(09639/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

IMMOCAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.586.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

IMMOCAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09640/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.522.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09645/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INDY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.158.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

INDY S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09646/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INTERNATIONAL HARVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.135.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

INTERNATIONAL HARVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09651/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

15235

INDOWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour la société
Signature

(09642/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INDOWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour la société
Signature

(09643/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INDOWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 février 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme INDOWOOD S.A. tenue à Luxembourg, le 8 février 2000, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 ont été approuvés;
- les pertes de l'exercice 1996 et 1997 ont été reportées à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes KPMG AUDIT, pour la période de son mandat se terminant le 31 décembre 1996;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration pour la période de leur mandat;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes COMMISERV, S.à r.l., pour la période de son mandat;
- décision a été prise de renouveler les mandats des administrateurs, avec effet à dater de la présente assemblée, pour une période courant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires;
- décision a été prise de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de COMMISERV, S.à r.l., avec effet à dater de la présente assemblée, pour une période courant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09644/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KREGFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.020.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2000.

KREGFIMA S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(09677/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INTER-INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.925.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2000 que:

- Madame Thérèse Schmitter, administrateur de sociétés, demeurant à Buchs (Suisse);
- Monsieur Rolf Schmid, administrateur de sociétés, demeurant à Schaan (Suisse)

ont été élus administrateurs en remplacement de:

- Monsieur Kurt Kindle,
 - Monsieur Ulrich Ziegfried,
- administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été élu commissaire aux comptes en remplacement de:

- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09650/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

I.B.S., INVEST BASSE-SAMBRE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.112.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signature Signature

(09655/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

I.B.S., INVEST BASSE-SAMBRE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.112.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue extraordinairement le 22 décembre 1999 à 11.00 heures*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'assemblée nomme en remplacement Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera son mandat venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09656/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**LETI SENEGAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. I.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.227.

L'an deux mille, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding I.T. HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, R.C. Luxembourg section B, numéro 33.227, constituée suivant acte reçu le 2 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 327 du 14 septembre 1990.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Châtel Saint Germain, France. La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

- 1.- Acceptation de la démission des anciens administrateurs et décharge de l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- 2.- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5.- Transfert du siège social de la société à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
- 6.- Modification de la dénomination sociale de la société en LETI SENEGAL HOLDING S.A.
- 7.- Modification du capital autorisé pour le porter de son montant actuel à LUF 50.000.000,-.
- 8.- Nomination d'un administrateur-délégué.
- 9.- Désignation d'un président du conseil d'administration.
- 10.- Modification des pouvoirs de signature des administrateurs.
- 11.- Modification en conséquence des articles afférents des statuts.
- 12.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des anciens administrateurs, Messieurs John Weber, Jean-Marie Theis et André Heusbourg, ainsi que celle du commissaire aux comptes, la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE S.C. à Luxembourg, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination, en qualité d'administrateurs et pour une durée de six années prenant cours ce jour, de:

- 1) Monsieur Patrick Mahieux, directeur de sociétés, demeurant à Aix-en-Provence, France.
- 2) Monsieur Patrick Charlot, directeur de sociétés, demeurant à Tahiti, Polynésie Française.
- 3) Monsieur Michel Casas, directeur de sociétés, demeurant à Huisseau s/Cosso, France.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination, en qualité de commissaire aux comptes et pour une durée de six années prenant cours ce jour, de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en LETI SENEGAL HOLDING S. A.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier capital autorisé pour le porter de son montant actuel de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), sans réserver, le cas échéant, leur droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Mahieux, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société et en tant que président du conseil d'administration. Ces nominations seront ratifiées lors de la première réunion du conseil d'administration.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature des administrateurs de telle sorte que la société soit engagée, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux autres administrateurs.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 1 (premier paragraphe), 3 (deuxième paragraphe) et 5 (quatrième paragraphe) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier paragraphe).** Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding, existant sous la dénomination LETI SENEGAL HOLDING S. A.»

«**Art. 3. (deuxième paragraphe).** Le capital de la société pourra être augmenté jusqu'à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) par la création et l'émission de nouvelles actions, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

«**Art. 5. (quatrième paragraphe).** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux autres administrateurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Bisaro, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Elvinger.

(09668/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**LETI SENEGAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. I.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.
(09669/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A.

Signature

(09657/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.908.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

(09658/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KBS FINANZ AG S.A. II, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 67.916.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der luxemburgischen Aktiengesellschaft KBS FINANZ AG S.A. II, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 67.916, mit Sitz zu 37, rue de la Gare, L-7535 Mersch, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 23. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 190 vom 20. März 1999.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Olivier Ferres, Consultant, wohnhaft in Nospelt.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy, Belgien.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Fräulein Anne-Caroline Meyer, Jurist, wohnhaft in Luxembourg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass der so zusammengesetzte Verwaltungsvorstand die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien erstellt hat.

Die von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und werden mit derselben einregistriert.

II.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass alle voll eingezahlten Aktien die das gesamte Gesellschaftskapital von einhundertsechzehn Millionen zweihundertneununddreissigtausend Deutsche Mark (DEM 116.239.000,-) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Abänderung von Artikel 10 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse, die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist unter anderem befugt, die Jahresabschlüsse der Tochtergesellschaften zu genehmigen.»

2.- Abänderung von Artikel 12, zweiter Satz der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Im laufenden Geschäftsverkehr mit Behörden, Banken oder anderen Institutionen soll die Gesellschaft gemeinsam durch den Geschäftsführer und einen Prokuristen, oder durch zwei Prokuristen, beziehungsweise einen Prokuristen und einen Handlungsbevollmächtigten, oder durch den Geschäftsführer und einen Handlungsbevollmächtigten vertreten werden. Auf jeden Fall ist das Vier-Augen-Prinzip anzuwenden.»

3.- Abänderung von Artikel 13 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Generalversammlung bestellt einen Wirtschaftsprüfer für die Dauer von jeweils einem Jahr.»

4.- Abänderung von Artikel 15 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag im Juni um 9.30 Uhr.»

5.- Aufhebung von sämtlichen bei der Gründung der Gesellschaft erteilten Mandate, mit Ausnahme des Mandates des Wirtschaftsprüfers.

6.- Neuernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:

- Herr Joseph Gerstner, Diplom-Ingenieur, mit Geschäftsadresse in Johann-Klein Str. 9, D-67227 Frankenthal.

- Herr Dr. Alois Wittmann, Diplom-Kaufmann, mit Geschäftsadresse in Johann-Klein Str. 9, D-67227 Frankenthal.

- Herr Jacques Bouvet, Kaufmann, mit Geschäftsadresse 4, allée des Barbanniers, F-92635 Gennevilliers;

- Herr Dr. Wolfgang Schmitt, Diplom-Volkswirt, mit Geschäftsadresse in Johann-Klein Str. 9, D-67227 Frankenthal.

7.- Ernennung des ersten Vorsitzenden des Verwaltungsrates:

Herr Dr. Wolfgang Schmitt, Diplom-Volkswirt, mit Geschäftsadresse in Johann-Klein Str. 9, D-67227 Frankenthal.

8.- Ermächtigung des Verwaltungsrates zur Ernennung von einem Geschäftsführer:

- Herr Heiko Boes, Diplom-Volkswirt, mit Geschäftsadresse 37, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Und einem Prokuristen:

- Herr Stefan Braunbeck, Diplom-Betriebswirt (BA), mit Geschäftsadresse 37, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 10 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist unter anderem befugt, die Jahresabschlüsse der Tochtergesellschaften zu genehmigen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 12, zweiter Satz der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Im laufenden Geschäftsverkehr mit Behörden, Banken oder anderen Institutionen soll die Gesellschaft gemeinsam durch den Geschäftsführer und einen Prokuristen, oder durch zwei Prokuristen, beziehungsweise einen Prokuristen und einen Handlungsbevollmächtigten, oder durch den Geschäftsführer und einen Handlungsbevollmächtigten vertreten werden. Auf jeden Fall ist das Vier-Augen-Prinzip anzuwenden.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 13 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Generalversammlung bestellt einen Wirtschaftsprüfer für die Dauer von jeweils einem Jahr.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 15 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag im Juni um 9.30 Uhr.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst sämtliche bei der Gründung der Gesellschaft erteilten Mandate, mit Ausnahme des Mandates des Wirtschaftsprüfers, aufzuheben.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Mitglieder des Verwaltungsrates wie folgt neu zu ernennen:

- Herr Joseph Gerstner, vorgeannt;
- Herr Dr. Alois Wittmann, vorgeannt;
- Herr Jacques Bouvet, vorgeannt;
- Herr Dr. Wolfgang Schmitt, vorgeannt.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Ernennung des ersten Vorsitzenden des Verwaltungsrats:
Herr Dr. Wolfgang Schmitt, vorgeannt.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsrat zur Ernennung von einem Geschäftsführer:

- Herr Heiko Boes, vorgeannt,
und einem Prokuristen:
- Herr Stefan Braunbeck, vorgeannt,
zu bevollmächtigen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: O. Ferres, P. van Hees, A.-C. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 120S, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.
Luxemburg, den 26. November 1999. J. Elvinger.

(09671/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KBS FINANZ AG S.A. II, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.916.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.
(09672/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KARMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 43.618.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09670/806/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 36.393.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (701.797,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09660/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 36.393.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (908.954,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09661/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.393.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (217.803,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09662/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.393.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (251.096,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09663/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.393.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (215.267,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09664/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.393.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (311.813,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09665/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.393.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (480.603,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09659/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 45.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour KERALA S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(09673/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KGE FINANZTECHNOLOGIE.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 38.632.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reicherts.

(09674/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KREUZER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

KREUZER A.G.
Signature

(09678/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.250.

L'an deux mille, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C. Luxembourg section B, numéro 73.250, constituée suivant acte reçu le 16 décembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est composée de l'associée unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée:

la société anonyme de droit français, SOCIETE GENERALE, dont le siège social se trouve au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris (France), ayant pour numéro unique d'identification 552.120.222 R.C.S. Paris;

ici représentée par Monsieur Yves Cacclin, employé privé, demeurant à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises chacune séparément et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 1.487.500,- (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros) par la création et l'émission de 14.875 (quatorze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de souscrire les 14.875 (quatorze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société KI, S.à r.l., prédé-signée, de sorte que la somme de EUR 1.487.500,- (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros), consistant en 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Cacclin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 100, case 7. – Reçu 600.056 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

J. Elvinger.

(09675/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.250.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000. (09676/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF,
Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.179.

In the year two thousand, on the sixth January.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster.

There appeared:

Mrs Susan Desprez, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, R.C. Luxembourg section B number 68.179, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, pursuant to a resolution of the board of directors dated December 17, 1999.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state her declarations as follows:

1. The company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF has been incorporated under the name of GLOBAL PROPERTIES SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of January 1999, published in the Mémorial C, number 255 of the 13th of April 1999, and whose articles of incorporation have been modified and the name changed in LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th of April 1999, published in the Mémorial C, number 892 of the 25th November 1999, and to a deed of the undersigned notary on the 30th of September 1999, published in the Mémorial C, number 920 of the 3th December 1999.

2. The corporate capital of the company is fixed at twenty-nine million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States Dollars (\$ 29,315,970.-), consisting of two million nine hundred and thirty-one thousand five hundred and ninety-seven (2,931,597) Common Shares with a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each.

3. Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is five billion United States Dollars (\$ 5,000,000,000.-), consisting of four hundred and fifty million (450,000,000.-) Common Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each and fifty million (50,000,000.-) Preferred Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which it will fix.

4. In its meeting of December 17, 1999, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by four million United States Dollars (\$ 4,000,000.-), so as to raise the capital from its present amount of twenty-nine million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States Dollars (\$ 29,315,970.-) to the amount of thirty-three million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States Dollars (\$ 33,315,970.-) by the creation and the issue of four hundred thousand (400,000) new Common Shares with a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each, issued with a total share premium of ten United States Dollars (\$ 10.-).

The new shares have been fully paid up as well as the share premium by payment in cash, so that the amount of eight million United States Dollars (\$ 8,000,000.-) is at the disposal of the company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Share capital

Section 1. General.

The Company shall have an authorized capital of five billion United States Dollars (\$ 5,000,000,000.-), consisting of (i) 450 million Common Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) per Common Share and (ii) 50 million Preferred Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) per Preferred Share. The Company has an issued share capital of thirty-three million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States Dollars (\$ 33,315,970.-), consisting of three million three hundred thirty-one thousand five hundred ninety-seven (3,331,597) Common Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) per share, all of which Common Shares have been fully paid up by payment in cash. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common Shares and Preferred Shares. Shares may be issued with a share premium.

The authorized and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 32 herein.

In addition, the issued capital of the Company may be increased in accordance with Article 7 by the issuance of new Shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the board of directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the board of directors shall cause this Article 5 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one hundred and twenty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 320,000,000.- LUF.

Whereof the present deed was drawn up at Junglinster, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Susan Desprez, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire special au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, R.C. Luxembourg, section B, numéro 68.179, ayant son siege social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa reunion du 17 décembre 1999.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF a été constituée sous la dénomination GLOBAL PROPERTIES SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 255 du 13 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés et la dénomination changée en LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 892 du 25 novembre 1999, et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 920 du 3 décembre 1999.

2. Le capital social de la société est actuellement de vingt-neuf millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (\$ 29.315.970.-), composé de deux millions neuf cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2.931.597) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10.-) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq milliards de dollars américains (\$ 5.000.000.000.-), composé de quatre cent cinquante millions (450.000.000.-) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10.-) chacune et de cinquante millions (50.000.000.-) d'actions privilégiées d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10.-) chacune.

4. En sa réunion du 17 décembre 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions de dollars américains (\$ 4.000.000.-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de vingt-neuf millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (\$ 29.315.970.-) à trente-trois millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (\$ 33.315.970.-) par la création et

l'émission de quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de dix dollars américains (\$ 10,-).

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en numéraire ainsi que la prime d'émission, de sorte que la somme de huit millions de dollars américains (\$ 8.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Section 1. Considérations d'ordre général.

La Société a un capital autorisé de cinq milliards de dollars américains (\$ 5.000.000.000,-), composé de (i) 450 millions d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) et de (ii) 50 millions d'actions privilégiées d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-). La Société a un capital souscrit de trente-trois millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (\$ 33.315.970,-), composé de trois millions trois cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (3.331.597) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-), toutes entièrement libérées par apport en numéraire. Le terme «Actions» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Actions Ordinaires et privilégiées, à moins que le contexte n'induisse une autre signification. L'émission d'actions est assortie d'une prime d'émission.

Le capital autorisé et souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts, telles que visées à l'Article 32 infra.

En outre, le capital souscrit pourra être augmenté conformément aux conditions de l'Article 7 des présents statuts, par l'émission de nouvelles actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé. Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera, en tout ou en partie, à une augmentation du capital souscrit comme les présents statuts l'y autorisent, il devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 320.000.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Desprez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2000, vol. 508, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2000.

J. Seckler.

(09681/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF,

Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2000.

J. Seckler.

(09682/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LETTRAGE ET AUTO DESIGN GRILLO FRANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 53, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour LETTRAGE ET AUTO DESIGN GRILLO FRANCO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(09683/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(09679/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LAHNDRIK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 14.622.

Le bilan abrégé au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09680/806/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LINAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.910.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09684/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LINORCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

LINORCA S.A.

A. Renard F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(09685/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,

(anc. LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 38.459.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, R.C. Luxembourg section B numéro 38.459, constituée suivant acte reçu le 4 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 469 du 23 décembre 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction 1^{er} en rang, demeurant à Fentange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Christiane Colling-Gils, Rédacteur, demeurant à Vichten.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Bettendorf, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 29 novembre 1999.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 3.000 (trois mille) actions actuellement émises, 3.000 (trois mille) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de dénomination.
- 2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en y ajoutant le terme «Holding».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Kieffer, C. Colling-Gils, C. Bettendorf, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

J. Elvinger.

(09691/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.459.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 février 2000.

(09692/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**LUX-PENSION S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-PENSION S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.415.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-PENSION S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, R.C. Luxembourg, section B, numéro 46.415, constituée suivant acte reçu le 11 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 149 du 19 avril 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Charles, Attachée de Direction, demeurant à Algrange (France).

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Monique Volvert, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline Siebenaller, Attachée de Direction, demeurant à Diekirch.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 9 décembre 1999.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, actuellement émises, 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale - Ajout du terme «Holding».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en y ajoutant le terme «Holding».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUX-PENSION S.A. HOLDING.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Charles, M. Volvert, J. Siebenaler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 121S, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(09696/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

**LUX-PENSION S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-PENSION S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.415.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 février 2000.

(09697/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LUCRUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.535.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

LUCRUM S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(09688/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LUFT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.199.

Suivant le courrier du 7 février 2000, le commissaire aux comptes a démissionné avec effet au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09689/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.673.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

(09690/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LITTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.370.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of January.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held:

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LITTCO, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, trade register Luxembourg section B, number 67.370, incorporated by deed dated on December 3, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 96 of February 1999.

The meeting is presided by Miss Yannick Poos, employee, residing at Bras-Haut, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To decide a modification of the financial year starting January 1st and ending December 31st in order to start February 1st and to end January 31st.

2.- To modify article 13 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to modify the financial year starting January 1st and ending December 31st in order to start it on February 1st and to end it on January 31st.

Exceptionally the first financial year having begun on December 3, 1998 will end on January 31st, 2000.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 13 and article 14 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 13.** The Company's financial year begins on February 1st and closes on January 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of January, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit:

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LITTCO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C. Luxembourg, section B, numéro 67.370, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 17 février 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Yannick Poos, employée privée, demeurant à Bras-Haut, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, représentant l'intégralité du capital, social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décider une modification de l'exercice social débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre pour le faire débiter le 1^{er} février et se terminer le 31 janvier.

2.- Modifier l'article 13 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre pour le faire débiter le 1^{er} février et se terminer le 31 janvier.

Exceptionnellement le premier exercice ayant commencé le 3 décembre 1998 finira le 31 janvier 2000.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social commence le premier février et se termine le trente et un janvier.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 janvier, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. Poos, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 122S, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

J. Elvinger.

(09686/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LITTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.370.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 février 2000.

(09687/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LUX HIFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 8.939.

Constituée par acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 1969, publié au Mémorial C, numéro 37 du 4 mars 1970, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1981, acte publié au Mémorial C, numéro 103 du 22 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 101 du 15 avril 1989.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX HIFI, S.à r.l.
KPMG Experts-Comptables
Signature

(09694/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LUXFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 3.311.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09693/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

LUXOPART, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.304.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 40, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09695/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.052.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société MAGELLANO S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement:
M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour MAGELLANO S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09698/799/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.193.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2000

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2000 que les administrateurs M. James L. Tanner, M. Jacques Elvinger et M. Yoshito Hirata et le réviseur d'entreprises ont été réélus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2000.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour extrait conforme

Pour MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09722/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MANILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.097.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

MANILUX S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(09699/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

M.A.P. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.367.

L'an deux mille, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de M.A.P. GROUP S.A., R.C. Numéro B 61.367 ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 66 du 2 février 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.:

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange:

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-deux millions cinq cents mille liras italiennes (ITL 62.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement:

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en Euros au cours de 1,- Euro pour 1.936,27 ITL.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent vingt et un Euros et quarante-cinq cents (EUR 221,45) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-cinq cents (EUR 32.278,55), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions sans valeur nominale à trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-) sans émission d'action nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à cinquante-deux Euros (EUR 52,-).

4. Fixation du capital autorisé.

5. Annulation de l'article 6 alinéa 2 des statuts et énumération conséquente de l'article 6 des statuts.

6. Modification de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.

7. Modifications afférentes de l'article 3 alinéa 1^{er} et 3 et de l'article 11 des statuts.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de liras italiennes en Euros au cours de 1,- Euro pour 1.936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-cinq cents (EUR 32.278,55).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de deux cent vingt et un Euros et quarante-cinq cents (EUR 221,45) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-cinq cents (EUR 32.278,55), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions sans valeur nominale, à trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-) sans émission d'actions nouvelles. Le montant de deux cent vingt et un Euros et quarante-cinq cents (EUR 221,45) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cinquante-deux Euros (EUR 52,-) par action.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital autorisé à cinq cent vingt mille Euros (EUR 520.000,-).

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, le premier alinéa et l'alinéa 3 de l'article 3 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-), divisée en six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux Euros (EUR 52,-) chacune.»

«**Art. 3. Alinéa 3.** Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent vingt mille Euros (EUR 520.000,-).»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler l'alinéa 2 de l'article 6 des statuts.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de l'Assemblée Générale Annuelle au 14 juin à 16.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. Alinéa 1.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 14 juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Les assemblées générales des actionnaires, autres que les assemblées générales annuelles et les assemblées portant modification des statuts, pourront se tenir dans un des états de l'Union Européenne ou en Suisse.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à huit mille neuf cent trente-trois (8.933,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 122S, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

A. Schwachtgen.

(09700/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

M.A.P. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.367.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 77 du 24 janvier 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

A. Schwachtgen.

(09701/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.813.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société MERLUX S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi et M. Antonio Mandra.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg et Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour MERLUX S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09713/744/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

METZINGER-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.609.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 2 février 2000, vol. 265, fol. 14, case 19, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

FIDUPARTNER A.G.

Signature

(09716/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

M.B.Y., MER BLEUE YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 68.309.

Assemblée Générale Extraordinaire

Liste de présence

Actionnaires	Nombres d'actions	Signatures
- La société MER BLEUE IMMOBILIER S.A.	1.249 actions	Signature
- M. José Jumeaux	1 action	Signature
Total:	1.250 actions	

L'an deux mille, le vingt-six janvier.

A Luxembourg, 11.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MER BLEUE YACHTING S.A. (M.B.Y.), établie et ayant son siège social au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 68.309.

La séance est ouverte sous la présidence de M. José Jumeaux.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Catucci.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Séverine Flammang.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

- la société MER BLEUE IMMOBILIER S.A.	1.249 actions
- M. José Jumeaux	1 action

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. - Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

A - Acceptation de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en qualité d'Administrateur

B. Acceptation de la démission de la société M.B.I., MER BLEUE IMMOBILIER S.A. en qualité d'Administrateur-délégué

C - Nomination de la société FIDUFRANCE S.A. en tant qu'Administrateur

D - Nomination de Madame Patricia Catucci en tant qu'Administrateur

E - Nomination de Monsieur José Jumeaux en tant qu'Administrateur-délégué

F - Changement de l'actionariat à savoir: Transfert de 1.249 parts sociales de la société M.B.I. S.A. vers la société FIDUFRANCE S.A.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Raymond Van Herck en qualité d'Administrateur.

2^{ème} résolution

L'assemblée accepte la démission de la société M.B.I., MER BLEUE IMMOBILIER S.A. en qualité d'Administrateur-délégué.

3^{ème} résolution

L'assemble nomme en qualité d'Administrateur la société FIDUFRANCE S.A.

4^{ème} résolution

L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur Mme Catucci Patricia.

5^{ème} résolution

L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur-délégué M. José Jumeaux.

6^{ème} résolution

L'assemblée accepte le changement de l'actionariat à savoir le transfert des 1.249 parts sociales de la société M.B.I. S.A. vers la société FIDUFRANCE S.A.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature
Le Président

Signature
Le Secrétaire

Signature
Le Scrutateur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 janvier 2000 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Raymond Van Herck en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société M.B.I., MER BLEUE IMMOBILIER S.A. en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblee nomme en qualité d'Administrateur la société FIDUFRANCE S.A.

L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur Mme Catucci Patricia.

L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur-délégué M. José Jumeaux.

L'assemblée accepte le changement de l'actionnariat à savoir le transfert des 1.249 parts sociales de la société M.B.I. S.A. vers la société FIDUFRANCE S.A.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour la société
Signature

Lettre de démission

La soussignée, la société M.B.I., MER BLEUE IMMOBILIER S.A., démissionne par la présente de son mandat d'Administrateur et prenant effet au 17 décembre 1999.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signature.

Lettre de démission

Le soussigné Raymond Van Herck, Administrateur-délégué de la société M.B.Y., MER BLEUE YACHTING, démissionne par la présente de son mandat d'Administrateur et prenant effet au 17 décembre 1999.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09712/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

M.B.Y, MER BLEUE YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.309.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie circulaire le 6 juin 1999

Ordre du jour:

1. Démission du commissaire aux comptes.
2. Fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les nominations du commissaire aux comptes.
3. Transfert du siège actuel du 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
4. Divers.

Première résolution

Après avoir noté la démission de Mme Ulrike Wilken, demeurant à D-54298 Aach (Allemagne), auf dem Triesch, 8, de son mandat de commissaire aux comptes, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale la nomination de la société IGESTIA S.A., 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à ce poste.

Le conseil décide de proposer à l'assemblée générale de donner décharge à Mme Ulrike Wilken pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

Le conseil décide de convoquer, conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 juin 1999 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

1. Démission du commissaire;
2. Décharge au commissaire aux comptes;
3. Nomination du nouveau commissaire aux comptes;
4. Transfert du siège actuel;
5. Divers.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

J. Jumeaux

R. Van Herck

M.B.I. S.A.

Administrateurs

Signature

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège social de la société

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de M. José Jumeaux.

M. le Président désigne comme secrétaire Mlle Flammang Séverine, demeurant à Mondelange (France) et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Catucci Patricia, demeurant à Esch-sur-Alzette, tous ici présents et acceptant.

M. le Président expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représenté;
- que dès lors, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

M. le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Démission du commissaire aux comptes;
2. Décharge au commissaire aux comptes;
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
4. Transfert du siège actuel du 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
5. Divers.

Première résolution

L'assemblée prend note de la démission de son mandat de commissaire aux comptes, de Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne), auf dem Triesch, 8.

Deuxième résolution

L'assemblée donne, à l'unanimité, décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'élire avec effet immédiat pour la période expirant le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2003, le commissaire aux comptes suivant:

IGESTIA S.A., 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège actuel du 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Cinquième résolution

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

	Signature <i>Le président</i>	Signature <i>Le secrétaire</i>	Signature <i>Le scrutateur</i>
Liste de présence			
Actionnaires	Nombres d'actions		Signatures
- M.B.I., MER BLEUE IMMOBILIER S.A.	1.249 actions	Représenté par	
.		José Jumeaux	Signature
- M. José Jumeaux, Luxembourg	<u>1 action</u>		Signature
Total:	1.250 actions		

Certifiée sincère et véritable, la présente liste de présence à laquelle est annexé 1 (un) pouvoir, est arrêtée à deux actionnaires présents ou représentés, possédant ensemble: 1.250 (mille deux cent cinquante) actions.

Signature <i>Le président</i>	Signature <i>Le secrétaire</i>	Signature <i>Le scrutateur</i>
----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne), auf dem Triesch, 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté la démission et a donné, à l'unanimité, décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé, à l'unanimité, la société IGESTIA S.A. siège social au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature <i>Le président</i>	Signature <i>Le secrétaire</i>	Signature <i>Le scrutateur</i>
----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Procuration

La soussignée, M.B.I., MER BLEUE IMMOBILIER S.A., dont le siège social est au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, propriétaire de 1.249 actions de:

M.B.Y., MER BLEUE YACHTING

7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
nommé mandataire spécial, avec pouvoir de substitution,
José Jumeaux
demeurant à Luxembourg

auquel elle confère tous pouvoirs aux fins de la représentation à l'assemblée générale ordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

1. Démission du commissaire aux comptes;
2. Décharge au commissaire aux comptes;
3. Nomination du nouveau commissaire aux comptes;
4. Transfert du siège social actuel du 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
5. Divers.

Le mandataire peut notamment:

- assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, adopter, ou rejeter au nom du soussigné toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et en général faire le nécessaire.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 1999.

M.B.I.
MER BLEUE IMMOBILIER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09711/000/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATCHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.794.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société MATCHEM S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour MATCHEM S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09702/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

METEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.637.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METEX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 338 du 6 août 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Meillassoux, administrateur de société, demeurant à Paris (F).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de l'article 4 des statuts.

2. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 (alinéa 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 2.** Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Meillassoux, C. Haag, R. Schlim, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 1999, vol. 412, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2000.

E. Schroeder.

(09714/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

METEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2000.

E. Schroeder.

(09715/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.

R. C. Luxembourg B 7.120.

A remplacer sous le chapitre «Pouvoirs-signatures» l'inscription existante par l'inscription suivante:

Liste der zeichnungsberechtigten Personen.

Kategorie -A-

MM.	Christian Weiler	président
	Robert Dennewald	administrateur
	Stephan Kinsch	administrateur-délégué
	Jean-Paul Proth	administrateur
	Eugène Klein	secrétaire général CL

Diese Personen sind zeichnungsberechtigt mit einer weiteren Person der Kategorie -A- oder -B-.

Kategorie -B-

MM.	Paul Erpelding	responsable des services administratifs
	Eric Klückers	directeur marketing
	William Goffin	responsable du centre d'excellence achats/logistiques
	André Fabeck	directeur adjoint

Diese Personen sind zeichnungsberechtigt mit einer weiteren Person der Kategorie -A- und für bestimmte Rechtsgeschäfte (gemäss der von der Geschäftsleitung festgelegten Anweisungs- und Unterschriftenregelung) mit einer weiteren Person der Kategorie -B-.

Luxembourg, le 8 février 2000.

MATERIAUX S.A.

Signature

(09703/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 7.120.

—
PROCES-VERBAL

Ont comparu aujourd'hui:

1. CEMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme, avec siège social à Esch-sur-Alzette/Cimenterie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 7.466, représentée aux fins des présentes par

Monsieur Stephan Kinsch, demeurant à Bridel, détenant trois mille neuf cent soixante-dix-neuf actions . . . 3.979

2. CIMALUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 2A, Kalchesbruck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 5.122, représentée aux fins des présentes par

Monsieur Christian Weiler, demeurant à Wasserbillig, détenant dix-sept actions 17

Total: trois mille neuf cent quatre-vingt-seize actions 3.996

sans désignation de valeur nominale, représentant 3.996 des 4.000 parts des actions de la société MATERIAUX S.A. avec un capital social de cent cinquante millions (150.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Les sociétés comparantes, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale ordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont pris les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

1) Les comptes annuels avec annexes, révisés et certifiés par la COMPAGNIE DE REVISION, LUXEMBOURG, ainsi que le rapport de gestion sont adoptés par l'assemblée.

2) L'assemblée donne, par vote spécial et à l'unanimité, décharge aux administrateurs.

3) L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs Robert Dennewald, Stephan Kinsch, Christian Weiler, Hans-Hubert Schmitt, Robert Laubach et Claude Soumer pour un an et de nommer administrateur Monsieur Jean-Paul Proth en remplacement de Monsieur Henri Kirsch, démissionnaire.

4) L'assemblée fixe le dividende à 2.400,- LUF par action = 1.800,- LUF net par action.

5) L'assemblée décide ensuite de confier à la COMPAGNIE DE REVISION, LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises agréée, la mission de réviseur d'entreprises pour la durée d'un an.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signatures.

(09704/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 7.120.

—
Conseil d'administration:

MM.	Christian Weiler, journaliste, Wasserbillig	président
	Peter Trapp, Geschäftsführer, Wiesbaden	administrateur
	Claude Soumer, industriel, Luxembourg	administrateur
	Robert Laubach, industriel, Diekirch	administrateur
	Jean-Paul Proth, ingénieur, Tétange	administrateur
	Robert Dennewald, ingénieur, Luxembourg	administrateur
	Stephan Kinsch, Diplom-Kaufmann, Bridel	administrateur

Luxembourg, le 8 février 2000.

Certifié conforme
MATERIAUX S.A.

C. Weiler

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 5/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(09705/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 7.120.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 1999

«Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés: MM. Christian Weiler, Robert Dennewald, Stephan Kinsch, Peter Trapp, Robert Laubach, Claude Soumer.

L'assemblée décide de nommer administrateur M. Jean-Paul Proth en remplacement de M. Henri Kirsch, démissionnaire.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

MATERIAUX S.A.

C. Weiler

Président du Conseil d'Administration

(09706/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 7.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 5/2-5/8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

MATERIAUX S.A.

C. Weiler

Président du Conseil d'Administration

(09707/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signatures.

(09708/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MATIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.286.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 mars 1999 à 10.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, MM. Jean Quintus et Joseph Winandy.

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés et demeurant à Luxembourg, au poste d'Administrateur.

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Noël Didier de son poste de Commissaire aux Comptes et le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement M. Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises demeurant à Luxembourg.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09709/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuehl.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 1999

Résolutions

1. L'assemblée décide de remplacer l'administrateur Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte et l'administrateur Madame Cornelia Johanna Hoek-Pothmann et les remercie pour leur action au sein de la société. Après leur avoir accordé pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, l'assemblée nomme comme administrateurs de la société:

- Madame Karin Renate Bücher, demeurant à Luxembourg;

- TRIUNE CONSULTING S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Pour extrait conforme

MOUSE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09724/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

15261

MB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.913.

—
Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société MB S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement: M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour MB S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09710/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.178.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

(09717/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.364.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09718/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

NABRUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.489.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 janvier 2000, enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2000, vol. 508, fol. 56, case 2.

I. Que la société anonyme NABRUMA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B, numéro 20.489, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 mai 1983, publié au Mémorial C, numéro 189 du 28 juillet 1983.

II. Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2000.

J. Seckler.

(09728/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.032.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

MONDOFINANCE
INTERNATIONAL S.A.

Signatures Signature
Administrateurs Administrateur

(09719/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MONTALBANO ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.541.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09720/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MONTALBANO ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.541.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 1999 que

- Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve a été nommé nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire. Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur sortant;

- Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, l'assemblée générale a décidé de convertir le capital social de écu en euro, avec effet au 1^{er} janvier 1999. En conséquence, les alinéas premier et deux de l'article cinq des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à un million cent soixante-sept mille cinq cents euros (1.167.500,- EUR), représenté par cent seize mille sept cent cinquante (116.750) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

«**Alinéa deux.** Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09721/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

OPIT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 57.002.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 28 décembre 1999, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - OPIT FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 du 14 février 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 avril 1997 numéro 178.

II. - Le capital souscrit de la société est de un million cinq cent quarante mille U.S. Dollars (1.540.000,- USD), représenté par mille cinq cent quarante (1.540) actions de mille U.S. Dollars (1.000,- USD) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de quinze millions de US. Dollars (15.000.000,- USD)

III. - Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 28 décembre 1999, le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital par la souscription de 160 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de cent soixante mille US Dollars (160.000,- USD) et passe de un million cinq cent quarante mille U.S. Dollars (1.540.000,- USD) à un million sept cent mille US Dollars (1.700.000,- USD)

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

IV. - Suite à cette augmentation de capital, l'article 3 (premier alinéa) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million sept cent mille US Dollars (1.700.000,- USD), représenté par mille sept cents (1.700) actions de mille U.S. Dollars (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à six millions trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze francs luxembourgeois (6.376.375,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Bondioli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2000, vol. 412, fol. 48, case 2. – Reçu 63.764 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2000.

E. Schroeder.

(09741/228/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

OPIT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2000.

E. Schroeder.

(09742/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MYVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.606.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société MYVILLE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Max Zigerlig et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement: M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour MYVILLE S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09727/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.683.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (997,31)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09611/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.683.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (1.019,97)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09612/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.683.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (1.053,13)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09613/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.683.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (3.149,89)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09614/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

FINCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.683.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (1.025,50)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Signature.

(09615/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.